

Mandats de protection (matin) et pactes Dutreil : actualités (après-midi)

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

MANDATS DE PROTECTION FUTURE ET À EFFET POSTHUME :

- Apprécier la pertinence de recourir à un mandat de protection future ou d'un mandat à effet posthume
- Structurer dans la rédaction des mandats : les clauses de désignation et de définition des pouvoirs du mandataire
- Comprendre les spécificités des mandats pour l'entrepreneur / associé dirigeant

DUTREIL :

- Intégrer à leur pratique notariale les évolutions issues de la réforme du régime d'exonération introduite par la loi de finances pour 2026
- Gérer une transmission d'entreprise démembrée
- Distinguer les sociétés holdings animatrices des holdings passives
- Mettre en œuvre une stratégie de Family Buy Out (FBO)

PROGRAMME

Matin – Mandats de protection future et à effet posthume

I. Le mandat de protection future :

- Rappels législatifs
- Analyse de l'opportunité du recours au mandat : articulation avec les procurations, le régime matrimonial et les mesures judiciaires de protection
- Choix et désignation du mandataire
- Détermination et organisation des pouvoirs du mandataire
- Modalités d'exécution du mandat : mise en œuvre, rémunération et dispositifs de contrôle

II. Le mandat à effet posthume

- Rappels législatifs
- Conditions de mise en œuvre
- Les limites de la mission du mandataire : étendue des pouvoirs et durée du mandat

III. Les mandats et la société

- Articulation des mandats avec la vie sociale
- Enjeux spécifiques pour le dirigeant ou l'associé

PÉDAGOGIE

Sandrine LAMERAND,

Notaire à Lyon (69), experte en droit patrimonial de la famille
Sabrina LE NORMAND,
Professeur de droit privé et de sciences criminelles –
Université de Caen Normandie

Après-midi – Actualités Pacte Dutreil

I. Les modifications apportées par la loi de finances pour 2026 : principes, mise en œuvre, nouveaux points de vigilance

II. Application de l'exonération aux transmissions démembrées

III. Holdings animatrices et passives

IV. Mise en œuvre du Family Buy Out (FBO)

DATE ET HORAIRES

Mercredi 1^{er} juillet 2026
09h30 - 17h30

LIEU

Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires et collaborateurs

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour suivre la formation.



TARIF ET DURÉE

Durée : 7 heures, 1 jour
Tarif : 410 € HT soit 492 € TTC

MOYENS TECHNIQUES

Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au moyen d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Les inscriptions se font en ligne uniquement, muni de votre identifiant ID.not à l'adresse suivante : <https://formation.adnov.fr>. Si vous n'avez pas de compte ID.not, la Hotline ADNOV est joignable au 0800 710 620.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours avant le début de la formation.
- Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
- Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
- La facture sera éditée à l'issue de la formation.